LA FRANCE AU LEVANT PENDANT L'AMBASSADE DU MARQUIS DE BONNAC (1716-1724)

PAR

CHRISTOPHE THOMET

INTRODUCTION

A la fin de l'année 1720 arriva en France Mehemet Effendi, ambassadeur de la Porte ottomane auprès du roi Louis XV. Si Mehemet Effendi n'était pas le premier envoyé de l'Empire ottoman en France, du moins était-il le premier muni de lettres de créance lui conférant le titre d'ambassadeur. L'importance de l'événement incite à chercher les motifs qui ont déterminé une manifestation aussi éclatante de l'influence française au Levant et d'examiner quelle fut la part, dans cette période d'entente exceptionnelle entre l'Empire ottoman et la France, de l'ambassadeur de France alors en poste à Constantinople, Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac.

SOURCES

Source de première importance, la collection de documents réunie, à la fin du XVIII^s siècle, par le comte de Saint-Priest à partir des archives de l'ambassade de France à Constantinople, et connue sous le nom de fonds Saint-Priest, a été longtemps conservée sur place. Elle est aujourd'hui accessible à Nantes, au dépôt des Archives du ministère des Affaires étrangères.

D'autres fonds importants se trouvent aux Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, qui possèdent la correspondance politique intéressant l'ambassade du marquis de Bonnac, ainsi qu'aux très riches archives de la Chambre de commerce de Marseille.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION DE L'EMPIRE OTTOMAN À L'ARRIVÉE DU MARQUIS DE BONNAC

C'est dans la situation de l'Empire ottoman même qu'il faut trouver l'explication de la grande faveur dont jouit alors la France auprès des Ottomans. Il s'agit avant tout d'une bienveillance politique : la Porte avait déjà connu des revers militaires face aux Impériaux à la fin du xvIIe siècle; c'est alors que le grand vizir Hussein Köprülü, profitant d'avantages momentanés, se décida à faire la paix avec Vienne. Le traité de Karlowitz (26 janvier 1699) reconnut la souveraineté des Habsbourg sur le royaume de Hongrie : l'Empire ottoman ne conservait que le seul banat de Temesvar, devant en outre céder divers petits territoires à Venise, à la Pologne et à la Russie. Cette paix fut la première à sanctionner un recul de la domination ottomane. La situation est tout aussi critique en 1716 lorsque les armées ottomanes furent défaites à Petrovaradin par les troupes du Prince Eugène. Le grand vizir Ali Pacha, qui s'était ingénié à décimer les élites ottomanes, y trouva la mort pour le plus grand soulagement de ses sujets et des résidents étrangers. Après les courts ministères de Kali Pacha puis de Mehemet Pacha, Ibrahim Pacha accède au pouvoir; il sera désormais l'interlocuteur privilégié du marquis de Bonnac.

CHAPITRE II

LE MARQUIS DE BONNAC

Né en 1672 dans une vieille famille militaire du comté de Foix, le marquis de Bonnac avait d'abord pris du service dans une compagnie de mousquetaires et commandé une compagnie de dragons en 1694, avant d'entrer dans la diplomatie en devenant secrétaire d'un de ses oncles paternels, Bonrepaus, ambassadeur au Danemark puis en Hollande en 1697. Il fut ensuite chargé d'affaires en Hollande, envoyé près le duc de Brunswick-Wolfenbüttel en 1700, ministre en Suède près de Charles XII en 1701, puis près de Stanislas Leczinski, reconnu roi de Pologne en 1706. Il fut ambassadeur en Espagne de 1711 à 1713 avant de devenir ambassadeur en Turquie de 1716 à 1724. Nommé ensuite ambassadeur en Suisse de 1727 à 1736, il mourut en 1738. S'étant allié à la famille du duc de Biron en épousant l'une de ses filles, il bénéficiait de solides appuis auprès des prestigieuses lignées qu'étaient les Gontaut-Biron ou les Gramont.

CHAPITRE III

L'ARRIVÉE DU MARQUIS DE BONNAC À CONSTANTINOPLE

Parti de Toulon le 17 juillet 1716, le marquis de Bonnac arriva à Constantinople le 4 octobre, après avoir fait relâche à Malte du 4 au 10 août et à Smyrne du 28 au 8 septembre. Il eut audience publique du grand vizir le 26 janvier 1717 à Andrinople, puis du Grand Seigneur le 13 avril 1717 à Constantinople. On conserve à Nantes, dans la série correspondance politique du fond Turquie, les mémoires du cérémonial observé en ces occasions, tant pour l'entrée à Andrinople que pour les audiences. A ces mémoires traitant des usages à respecter lors de l'entrée en fonction, s'ajoutent les mémoires fixant le protocole des visites des ambassadeurs étrangers.

CHAPITRE IV

L'AMBASSADE

Dans un mémoire destiné à être remis au roi, le marquis de Bonnac détaille les événements saillants de son ambassade, et en premier lieu, l'affaire du Saint-Sépulcre, qui se régla au bénéfice des Français. La voûte du Saint-Sépulcre réparée, Mehemet Effendi fut envoyé en France pour en aviser officiellement la Cour. Cette ambassade ottomane en France mérite d'être étudiée à bien des égards. On en connaissait les motifs grâce aux travaux de Gilles Veinstein, mais les aspects protocolaires sont importants, notamment le passage de Mehemet Effendi à Lyon, où le marquis de Bonnac fut reçu également. Cette ambassade de Mehemet Effendi offrit un parallèle français au cérémonial turc. Le marquis de Bonnac participa à son organisation et chargea le drogman Le Noir d'une véritable mission diplomatique : obtenir des subsides pour l'ambassade.

Le marquis de Bonnac régla également l'affaire des hussards. Le roi de France qui souhaitait trouver des recrues pour ses « houssards » dans les États de l'empereur, se l'était vu refuser par ce dernier. On décida de faire ces levées parmi les Hongrois réfugiés dans l'Empire ottoman ; ce qu'accepta la Porte après quelques réticences.

L'affaire du pillage de la maison du consul et de celles de deux marchands à Tripoli de Syrie, qui causa une perte évaluée à 40 000 écus, fut aussi réglée à la satisfaction des Français.

Le marquis de Bonnac évoque aussi longuement dans un mémoire l'affaire de San-Stefano et les tracasseries que lui infligèrent les Turcs à propos de sa maison de campagne. L'épisode fut réglé en sa faveur, grâce à sa médiation entre Turcs et Moscovites, intervention efficace qui aboutit à la signature d'un traité de paix. Bonnac retira de cette victoire diplomatique un prestige dont il sut jouer admirablement pour conclure son ambassade dans les honneurs. Il obtint en effet la « pelisse de samour » ainsi qu'une dernière audience du Grand Seigneur, ce qui était nouveau.

CHAPITRE V

LE DÉPART DU MARQUIS DE BONNAC

Jean-Baptiste d'Andrezel, successeur du marquis de Bonnac, arriva à Constantinople le 13 septembre 1724. Contrairement aux usages, les deux ambassadeurs cohabitèrent près de cinq mois et demi, ce qui ne fut pas sans engendrer des conflits. Fort de ses succès diplomatiques, le marquis de Bonnac obtint un traitement particulier par rapport au cérémonial ordinaire. Le Mémoire de ce qui s'est passé par rapport au cérémonial depuis le 13° septembre, jour de l'arrivée de M. d'Andrezel, tant entre luy et le marquis de Bonnac, qu'avec les ministres de la Porte et les ministres étrangers, jusqu'au jour du départ de celuy-cy, cérémonial apostillé des remarques de M. d'Andrezel, donne une idée de la cohabitation houleuse des deux ambassadeurs, en offrant un regard différent sur le marquis de Bonnac.

CHAPITRE VI

LE PALAIS DE FRANCE

Le palais de France était la résidence des ambassadeurs de France auprès de la Porte. Il fit l'objet en 1722 de projets de reconstruction. L'envoi à Constantinople de Pierre Vigné de Vigny, élève de Robert de Cotte, donna l'occasion au jeune architecte d'élaborer deux projets : l'un, d'inspiration française, jugé trop coûteux, dont les plans peuvent en être consultés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, l'autre, d'inspiration turque, beaucoup plus adapté, dont les plans, restés longtemps méconnus, sont conservés à Nantes.

Ce projet toutefois n'aboutit pas pendant l'ambassade du marquis de

Bonnac qui se contenta de faire reconstruire la porte du palais.

Pierre de Vigny accompagna son projet d'un mémoire qui décrit l'ambassade telle qu'elle était et telle qu'il la concevait, avec de fréquentes allusions aux méthodes de construction indigènes.

CHAPITRE VII

LES CONSULS, LES CHANCELIERS ET LES DROGMANS

A plusieurs reprises, des conflits opposèrent les consuls à la Chambre de commerce de Marseille, notamment sur des questions d'appointements. Le sort des chanceliers apparaît étroitement lié à celui des consuls. Un mémoire du marquis de Bonnac apporte sur les drogmans et les Enfants de langue des informations assez anecdotiques mais bien vues, notamment sur les attitudes respectives des Anglais et des Français à l'égard de leurs traducteurs.

CHAPITRE VIII

LA FRANCE DANS LES ÉCHELLES

Étudier la position de la France dans les Échelles revient à tenter d'y évaluer l'importance de la communauté française. Dans certaines d'entre elles, la population fit l'objet d'un recensement; ce fut le cas à Candie, Salonique, Modon et Coron. Ces listes nominales sont toutefois fort rares. On dispose de plus, pour établir une vue d'ensemble des Échelles, des rapports envoyés par les consuls à la sollicitation du marquis de Bonnac en 1716; ces rapports se présentent comme de véritables enquêtes où sont détaillées les relations commerciales, les relations avec les Turcs, etc.

CONCLUSION

L'ambassade du marquis de Bonnac correspond à l'un des derniers sursauts de la puissance ottomane qui tente, sous l'égide de ministres éclairés, Ibrahim Pacha en l'occurrence, de retarder son déclin. Ces quelques années de répit, qu'on a retenues sous le nom d'Ère des Tulipes, marquent une ouverture de l'Empire ottoman vers la France dont l'influence grandit jusque dans l'architecture stambouliote. Derrière les faits politiques se profile encore la silhouette de leurs artisans, Ibrahim Pacha assurément, mais aussi le marquis de Bonnac qui sut admirablement tirer parti des opportunités qui se présentaient à lui.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Édition des Cérémoniaux d'entrée, de réception et de départ du marquis de Bonnac pendant son ambassade auprès de la Porte.

Pol

11 m² = 15 √ m atable P¹

gle gene 8 dieu i strenn en 1 no gene engage en san hat de se sæt var enne i de gegen en gant et al gene i norden en gant de se sen gegen en gant en gant en general en general en gant en general en gant en

and the state of the second state of the secon

when the constant of the transfer and the second of the constant of the consta

and the second of second with a second of the property of the second of

er designation for the

29